

Haute Ecole de la Province de Namur

Déclaration des emplois vacants pour l'année académique 2018/2019
Appel aux candidats

Le présent appel est publié en application :

- des articles 207 et 208 du décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;
- des articles 8 et 9 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

I. Personnel enseignant :

Les emplois sont accessibles aux membres du personnel nommés à titre définitif par changement d'affectation, changement de fonctions, mutation ou extension de charge, aux membres du personnel temporaires désignés à durée indéterminée par extension de charge et aux candidats à une désignation à titre temporaire.

1. Conditions requises :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de la désignation :

- 1° jouir des droits civils et politiques;
 - 2° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;
 - 3° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
 - 4° être de conduite irréprochable;
 - 5° satisfaire aux lois sur la milice.
- (Article 11 du décret du 25 juillet 1996 susvisé).

2. Relevé des emplois vacants :

ETP = équivalent temps plein

MA = maître-assistant

MFP = maître de formation pratique

A. Catégorie économique :

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu
E.1.	MA	Sciences mathématiques	0,2 ETP	Namur
E.2.	MA	Sciences économiques	0,1 ETP	Namur
E.3.	MA	Langues étrangères – Espagnol	0,6 ETP	Namur
E.4.	MA	Informatique de gestion	0,2 ETP	Namur
E.5.	MA	Informatique de gestion	0,3 ETP	Namur

B. Catégorie paramédicale :

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu
P.1.	MA	Soins infirmiers	0,6 ETP	Namur
P.2.	MA	Soins infirmiers	1 ETP	Namur
P.3.	MA	Soins infirmiers	0,5 ETP	Namur
P.4.	MA	Soins infirmiers	0,3 ETP	Namur
P.5.	MA	Soins infirmiers	0,7 ETP	Namur
P.6.	MA	Soins infirmiers	1 ETP	Namur
P.7.	MA	Soins infirmiers	0,3 ETP	Namur
P.8.	MA	Langues étrangères – Anglais	0,1 ETP	Namur
P.9.	MA	Psychologie	0,1 ETP	Namur
P.10.	MA	Sciences biomédicales	0,1 ETP	Namur
P.11.	MFP	Pratique en Soins infirmiers	0,5 ETP	Namur
P.12.	MFP	Pratique en Soins infirmiers	0,5 ETP	Namur

3. Titres requis :

Posséder le titre requis fixé par le décret du 8 février 1999 susvisé.

II. Forme de la candidature :

La candidature se fait au moyen d'un formulaire à télécharger sur le site de la HEPN (www.hepn.be/recrutement) ou à retirer au siège social de la HEPN (Campus Provincial, rue Henri Blès 188/ 190, à 5000 Namur).

Toutes les rubriques de ce formulaire doivent être complétées.

Documents à annexer, sous peine d'irrecevabilité, pour les candidats qui n'ont pas fonctionné au sein de la HEPN durant l'année académique 2017-2018 :

- d'une copie du titre requis;
- d'un extrait de casier judiciaire Modèle II;
- d'un curriculum vitae reprenant entre autre la liste des publications scientifiques et le relevé de l'expérience professionnelle.

III. Introduction des candidatures :

Les candidatures sont à adresser par lettre recommandée, déposée à la poste au plus tard le samedi 19 mai 2018 (la date de la poste faisant foi), à Mme S. Marchal, gestionnaire administratif et juridique de la Haute Ecole de la Province de Namur, Campus Provincial, rue Henri Blès 188/ 190, à 5000 Namur (tél. 081-77 67 56), dans la forme fixée par le présent appel.

(5998)